



Droit parentale sur les deux enfants d'une épouse vivant en itali

Par **sentawa**, le **01/05/2010** à **09:40**

Bonjour,rnj'ai ma fille qui est mariée et a deux enfants,elle vit en italie avec son époux,suite à des situations conflictuelles permanentes,elle est tombée malade,son mari vient de la ramener chez moi et veut ramener en italie son fils âgé de 6 ans et laissant la petite fille âgée de 5 ans avec sa maman ici chez moi ? a-t-il le droit de le faire ? merci de m'orienter et de me conseiller,je suis bouleversé...JE VOUS INFORME que l'époux de ma fille est un machiste et un integriste qui cloître ma fille entre 4 murs,la maltraite insidieusement et veut lui faire perdre la raison par des tracasseries quotidiennes,ma fille possède un passe port,une carte de séjour valable jusqu'en 2011...QUE DOIS JE FAIRE EN TANT QUE PERE DE L'EPOUSE en sachant qu'elle se trouve actuellement malade et en convalescence chez moi.....